

Commission Peuplier – Comité Transpop

Compte – rendu de la réunion du 5 septembre 2011 Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Somme Sous la Présidence de M Régis NOBECOURT.

Etaient présents :

ARCELIN Matthieu, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, Ingénieur chargé de mission « Aval »
BAILLET Laurent, Agence Actes Architecture, Architecte Associé
BES Eric, Président de Nord Picardie Bois – Scierie PETIT
COLLIN Bernard, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, Vice Président, Président de la COFNOR
COLLIN Laurent, Gérant Environnement Bois Conseil
COQUELET Lionel, CARAH, Coordinateur du projet Transpop 2 pour le versant Wallon
CRETE Antoine, Pépinière CRETE
de BOISSIEU Philippe, Populiculteur
de CHABOT-TRAMECOURT Pierre, Directeur de la CF2A
de FRANCQUEVILLE Hubert, Propriétaire
DEOM Michel, Exploitant – scieur, Scierie et Palettes du Littoral
CHATILLON Donatien, Conseil Régional de Picardie
du HAYS Charles, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Pas-de-Calais
EVRARD Dominique, DRAAF Picardie, Responsable forêt-bois-biomasse
GUILLAUME Gabriel, ONF Compiègne
HENIN Jean-Marc, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole, Attaché de recherche
HEOIS Bernard, Directeur du CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie
HUYVAERT Olivier, CARAH, Technicien
JUNOD Guillemette, Déléguée PEFC Nord Picardie
KNIBBE Rémy, Stru[k]ture Bois
LACOSTE François, Agence Actes Architecture, Architecte Associé
LAGNEAU Louis-Adrien, CRPF Champagne-Ardenne
LEMMENS Philippe, CBTh Trélon, Directeur
MAQUET André, Emballages MAQUET, Président du Syndicat des Industries de l'Emballage Léger
MERTENS Patrick, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) Attaché
scientifique
MORDOME Jean François, Exploitant – scieur, Gérant de l'Entreprise SEIS
NOBECOURT Régis, Exploitant – scieur, Président de l'Union des Scieurs de Peuplier du Bassin
Picard et Président du Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs de la Somme, Président de la
Commission Peuplier
POLIAUTRE Patrick, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Picardie (CRPF – Peuplier)
RABUEL Jean, Président de la Chambre Syndicale du Peuplier de France
RUCHENNE François, Fédération Nationales des Scieries Belges
SIX Gaspard, Scierie et Palettes du Littoral
TRIPETTE Charles, Exploitant – scieur, PDG Tripette SAS
VAN ASSEL Frédéric, Gérant Pépinière Van Assel
VANDROMME Eric, EARL d'Arcy, Pépiniériste
ZAPATER Marion, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, Ingénieur chargé de mission « Amont »

Etaient excusés :

ALGLAVE Christophe, Scieur

BACOT François, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, correspondant TRANSPOP2 au Conseil d'administration
BARBIER Claude, CRPF Champagne-Ardenne, Directeur
BOURGUIGNON José, Bourguignon Bois
DELECLUSE Rémy, Délégué Régional du Comité National pour le Développement du Bois (CNDB)
De MASSARY Xavier, Populiculteur
De MEERSMAN François, Secrétaire Général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO)
De MUNCK Xavier, NTF – Propriétaires ruraux de Wallonie, Secrétaire général
DETRAIT Mathieu, La Maison du Bois « Pays des 7 vallées »
DUCORNET Marc, Scieur
FRANCOIS Joseph, Correspondant au Sillon Belge
GLORIE William, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
GRZESIAK Jean-François, DRAAF Nord-Pas-de-Calais
HUDEL Manfred, AS BOIS, Charpentier
JOUREZ Benoît, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA), Attaché de recherche
LECLERCQ Catherine, Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aisne – GSA, Présidente
LEMPIRE René, Président du CETEF de l'Aisne
LERUSE Gaëlle, Déléguée de Nord Picardie Bois
NAUDOT Louis, Dumoulin Bois
PAILLASSA Eric, IDF
PARFONRY André, Directeur au CARAH
PATTE Jean François, Exploitant – scieur, Fabricant de maisons à ossature bois
PILLON Marie, Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Oise
STEENACKERS Marijke, Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek, Attaché scientifique, Présidente de la Commission Internationale du Peuplier
THERER Yves, Centre de Formation Wallonie Bois (FOREM), Directeur
WIMMERS Bertrand, ONF Nord

Ordre du jour

1) Populiculture

- a. Point sur la ressource en peuplier en Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Wallonie
- b. Caractéristiques des nouveaux cultivars de peuplier en Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Wallonie
- c. Présentation du document « Connaissez-vous les peupliers ? »
- d. Point sur le Plan Développement Peuplier (PDP), évolution des méthodologies

2) Promotion et communication

Les actualités de la marque collective « Peuplier Bois de nos Régions » et les objectifs pour décembre 2011

3) Recherche et développement économique

- a. Présentation d'une machine de classement mécanique du peuplier
- b. Utilisation du peuplier dans la construction : Point sur les projets vitrines en cours
- c. Lancement de la nouvelle étude sur les qualités des bois des nouveaux cultivars de peuplier (présentation, les cultivars choisis...)
- d. Création de CMBS Développement – Association pour le classement mécanique d'essences locales régionales.
- e. Présentation du projet de valorisation du bois de peuplier en MHM avec l'entreprise Stabilame.
- f. Présentation des résultats de l'étude d'imprégnation et de traitement du peuplier par oléothermie

Compte-rendu de la réunion

Le président de la Commission, R. NOBECOURT, et le directeur du CRPF B. HEOIS, ouvrent la séance et souhaitent la bienvenue aux participants de la cinquième Commission Peuplier. Après avoir évoqué la problématique de pénurie de bois connue par nombre de transformateurs, R. Nobécourt laisse la parole à J. RABUEL, Président de la Chambre syndicale du Peuplier qui présente les nouvelles filières peuplier nationales et le marché du bois français. Ensuite, P. de Chabot, Directeur de la Coopérative d'Amiens-Arras, commente la situation du marché du bois en France.

B. HEOIS rappelle l'ordre du jour de cette réunion et la replace dans le contexte actuel de la filière peuplier (actualité de l'entreprise PLYSOROL et place du peuplier dans les documents d'urbanismes PLU et SCoT).

1) Actualité Transpop pour l'amont de la filière peuplier.

1a. Point sur la ressource en bois de Peuplier en Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Wallonie

M. ZAPATER, chargée de mission « Amont TRANSPOP » au CRPF, présente l'état de la ressource populicole sur la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie sur la base des trois sources disponibles : l'Inventaire Forestier National (IFN), l'enquête Teruti-Lucas, et cadastre. La variation qui existe entre ces données (respectivement 27 000 (+/- 6000) ha, 23 709 (+/- 5100) et 32 240ha pour la Picardie) est fonction de la méthodologie utilisée. P. de Chabot-Tramecourt préconise de se référer autant que possible aux données de l'IFN, qui lui semble être les plus fiables. La situation belge, similaire à celle de la France est ensuite présentée par L. COQUELET, coordinateur du projet Transpop 2 au CARAH.

G. JUNOD, Déléguée PEFC Nord Picardie, expose la récente mise à jour des surfaces populicoles certifiées PEFC en Picardie. Plus de 5000 hectares de peupleraies en Picardie sont certifiées PEFC, soit environ 16% au lieu des 7% estimés jusqu'ici. Il est par ailleurs fait remarqué qu'aux ventes de bois des OGECS, 80% du volume de peuplier vendu est certifié PEFC. En effet, beaucoup de propriétaires se font certifier au moment de la vente de leur bois.

Quelques précisions sont apportées à la diapositive décrivant l'évolution du nombre de plançons de chaque cultivar vendu en Picardie depuis 35 ans. Bien que les plançons vendus dans les pépinières Picardes ne soient pas forcément plantés en Picardie et qu'inversement tous les peupliers plantés dans la région ne proviennent pas de pépinières Picardes, l'évolution des ventes de plançons reste un bon indicateur pour évaluer l'évolution de la ressource en peuplier.

En effet, l'arrêt progressif puis complet de la commercialisation du Robusta - de 1985 à nos jours - est suivi par l'ascension fulgurante des Beaupré et Boelare vers 1995, suivie par leur déclin tout aussi fulgurant, puis par une nette diversification du panel de cultivars disponibles. Toutefois, ni les Interaméricains, ni l'essor des nouveaux Euraméricains n'auront compensé les pertes de surfaces constatées.

Une des causes du manque de renouvellement est l'attitude des communes qui ne replantent pas ou convertissent leurs peupleraies - sur les conseils de bureaux d'études et notamment par crainte de perte de biodiversité. La désinformation des communes est préjudiciable à l'ensemble de la filière. La nécessité de retrouver une bonne rentabilité des peupleraies et donc la valorisation du bois de peuplier est cruciale pour soutenir la place du peuplier dans l'aménagement du territoire..

1b. Caractéristiques des nouveaux cultivars de peuplier en Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Wallonie

L'abandon du Robusta est à nouveau abordé. En dépit de ses qualités mécaniques inégalées par les autres cultivars testés jusqu'à aujourd'hui, celui-ci n'est plus planté en raison de sa croissance jugée trop faible (révolution de 30-40 ans au lieu de 20 ans) pour une populiculture rentable.

Outre les causes déjà évoquées, l'essor du *Trichobel* (demandant nettement moins d'entretien et la diversité des nouveaux cultivars justifie également en partie son abandon. P. Poliautre, Technicien au CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie sur le Peuplier, rappelle l'importance de prendre en compte l'adéquation entre cultivars et stations avant de réaliser la plantation.

Le puceron lanigère (*Phloeozymus passerinii*) représente une nouvelle menace pour les peupleraies du Nord de la France et de la Belgique. Il s'attaque préférentiellement aux cultivars I 214 et *Triplo*. Par conséquent, le *Triplo* n'est pour le moment plus à utiliser qu'avec prudence et sur des petites surfaces.

En conclusion de son exposé, P. POLIAUTRE, constate que l'approche de la populiculture actuelle est plus complexe qu'il y a 30 ans, notamment en termes de suivi des peuplements

En complément, P. MERTENS, Attaché scientifique au Département de l'Etude des Milieux Naturels et Agricoles (DEMNA) de la Région wallonne, sensibilise l'assemblée à l'existence du peuplier noir rhénan (étudié par M. Villar – INRA d'Orléans) qui, de part ses mécanismes de résistance particuliers, pourrait constituer une alternative intéressante.

1c. Présentation du document « Connaissez-vous les peupliers ? »

M. ZAPATER rappelle le contexte dans lequel ce document a été conçu, à savoir la compilation d'arguments scientifiques permettant de communiquer de manière objective sur la relation entre le peuplier et l'environnement. La nécessité d'un tel document de sensibilisation découle de la méconnaissance du peuplier, notamment au sein des documents d'urbanismes (PLU et SCoT), dans lesquels sont mentionnés des restrictions et/ou interdictions de plantation voire de replantation du peuplier. Sa publication est prévue pour le Printemps 2012.

B. COLLIN, indique qu'il est primordial de traiter aujourd'hui le problème politique que pose le peuplier.

1d. Point sur le Plan Développement Peuplier (PDP), évolution des méthodologies

M. ZAPATER développe l'élaboration du premier PDP sur la zone pilote du Val d'Ailette, et les premiers résultats, l'objectif général étant lever les freins à la gestion forestière et à la mobilisation des bois.

L. COQUELET a la même problématique en Région wallonne. Sur la base de l'expérience acquise dans cette première zone pilote et dans les PDM du CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, mais aussi dans le projet Interreg IV REGIOWOOD et les « Bosgroepen » en Flandre, il apparaît nécessaire dans un premier temps de sensibiliser et remotiver les propriétaires à gérer leurs peuplements. En collaboration, avec les communes (entités) les plus popuicoles, des journées thématiques de sensibilisation à la mobilisation permettront de susciter l'intérêt des popuiculteurs et d'identifier avec ceux-ci les freins à lever.

Une des actions découlant du travail de mobilisation des propriétaires porte sur l'aménagement d'une aire de retournement permettant la desserte d'un massif de peuplier autrement inaccessible aux grumiers. Ce projet, dont le coût total (qui varie en fonction des scénarii proposés) est estimé à environ 5-8000 €, peut être subventionné à hauteur de 70% (aide conjointe de l'état et de l'Europe s'il s'agit d'un projet concernant plusieurs propriétaires).

Par ailleurs, à l'automne 2011, le projet de bourse foncière sera relancé. En relation avec la problématique du foncier, une discussion est entamée autour du droit de préférence qui consiste à prévenir les propriétaires voisins en cas de vente d'une parcelle forestière de moins de 4ha. Les acteurs de la commission s'accordent pour dire que cette loi du 27 juillet 2010 revêt un réel intérêt pour lutter contre le morcellement foncier forestier.

Face à la difficulté de mobiliser les bois sur de telles parcelles enclavées et morcelées, L. COLLIN, Gérant d'Environnement Bois Conseil, suggère de nommer un petit exploitant attitré sur la zone pilote. Ceci afin de disposer d'un interlocuteur de terrain unique et de peut être, ainsi, simplifier la démarche de mobilisation.

Pour conclure ce premier chapitre, B. HEOIS demande à l'assemblée de bien vouloir entériner les avancées de l'équipe TRANSPOP pour le PDP et le document « Connaissez-vous les peupliers ? ».

Il est demandé de mettre en exergue, dans le document, le rôle de la popuiculture dans le régime des eaux.

Par ailleurs, le plan de communication du document vise en premier lieu les collectivités et bureau d'études. Il est demandé d'également communiquer auprès des instances régionales, voire des associations de maires.

2) Promotion et communication.

Marque collective « Peuplier, bois de nos régions »

M. ARCELIN, ingénieur chargé de mission « Aval TRANSPOP » au CRPF, présente les dernières avancées - depuis la Commission Peuplier précédente (le 8 juillet 2010) - concernant la création de la marque et souligne qu'il s'agit là d'un outil de poids pour changer l'image du peuplier auprès du grand public.

Le premier Comité de pilotage de la marque a eu lieu le 19 mai 2011 au CRPF à Amiens. Matthieu Arcelin en rappelle les membres.

Les supports de communication (site internet, affiches, livrets,...) seront bientôt disponibles. Il est prévu de promouvoir la marque et de référencer son site internet sur d'autres sites tels que www.peupliersdefrance.org.

La marque étant financée par le projet TRANSPOP 2, l'usage de la marque doit rester régional au moins jusqu'à la fin du projet, prévue fin 2012. La possibilité d'utiliser la marque à l'échelon national sera étudiée au cours du prochain Comité de pilotage qui se tiendra en Belgique le jeudi 8 décembre 2011.

3) Recherche et développement économique.

3a. Présentation d'une machine de classement mécanique du peuplier

Après avoir retracé l'historique des actions de R&D accompagnées jusqu'à ce jour par le projet TRANSPOP2 (salle des fêtes de Lezennes, tests d'aboutage, projet de ferme en peuplier pour un bâtiment de la scierie SPL, classement mécanique, ...), M. ARCELIN présente les caractéristiques de la machine de classement mécanique du bois de peuplier cofinancée par TRANSPOP2.

En résumé, le dispositif présenté est un automate avec sélection à un seuil qui aura pour fonction de marquer et classer mécaniquement des planches de peuplier afin de déterminer si celles-ci ont une résistance mécanique suffisante pour être utilisées en construction. La machine sera capable de contrôler les critères suivants : flèche, charge, taux d'humidité. Par ailleurs, un système de stockage sera prévu pour stocker l'ensemble des données collectées lors de l'analyse de chaque planche de bois.

Le marquage CE, imposé dorénavant pour tous les bois de structure à partir de 2012, a été pris en compte et constitue finalement une opportunité plus qu'un inconvénient pour le bois de peuplier. En effet, celui-ci se trouve désormais à égalité avec les autres bois, et les autres matériaux. Ceci favorise la comparaison avec les autres bois de structure, ce qui ne peut être qu'avantageux pour le peuplier. En outre, il est bien plus commode de mettre en évidence la supériorité de certaines pièces (au-delà de C30), ce qui plaidera également en faveur du peuplier.

Par ailleurs, un « haut » classement mécanique des pièces de peuplier permettrait d'utiliser moins de matière (section des pièces réduites) et par conséquent entraîne une baisse de cout matière (volume utilisé moins important).

Il est important de retenir que le classement visuel s'avère d'ailleurs inefficace pour caractériser le bois de peuplier car sans correspondance avec les propriétés mécaniques réellement testées.

Actuellement, seul le *Robusta* a été testé. Toutefois, dans un avenir proche, le panel de cultivars testés s'élargira, notamment en fonction des résultats de l'étude

La machine de classement présentée a été conçue pour s'insérer dans une chaîne de production, moyennant une amélioration à venir du procédé. Elle intégrera notamment le marquage proprement dit (marquage CE, logo de la marque « Peuplier, bois de nos régions », traçabilité, ...) des pièces validées.

3b. Utilisation du peuplier dans la construction : Projets vitrines en cours.

L. BAILLET, architecte associé de l'agence Actes Architecture, présente le deuxième chantier pilote (après la salle Grémaux de Lezennes) : la construction de « tribunes et vestiaires à Etaples-sur-mer ». Ce projet devrait demander environ 150 m³ de peuplier abouté. Outre le volume nettement supérieur au précédent projet pour lequel un partenariat entre six scieurs picards et l'entreprise wallonne STABILAME (pour l'aboutage) a dû être conclu, cette réalisation constitue un saut technologique dans la mesure où une partie du toit est en porte-à-faux.

M. DEOM, gérant de la scierie SPL, développe ensuite la technique de sciage dite du quartelot consistant à faire tourner la bille sur elle même à chaque coupe, et ainsi purger le bois de cœur peu résistant. Nous ne connaissons pas encore précisément les raisons pour lesquelles les bois extérieurs offrent une plus grande résistance (supérieure ou égale aux résineux). Il se pourrait qu'à un certain stade de développement, la concurrence entre les peupliers les amène à se développer moins rapidement et par conséquent obtenir une fibre plus résistante.

En revanche, M. DEOM n'a pas encore pu vérifier si les pièces situées plus haut dans la grume sont plus résistantes.

Plusieurs autres chantiers pilote en bois de peuplier sont en projet :

- Actes Architectures a obtenu le marché sur un projet de bâtiment qui sera situé à Courcelles-Lès-Lens, et pour lequel une réflexion globale a été menée quant à l'usage de bois régional. 450 à 500 m³ de peuplier abouté seront nécessaires pour l'ensemble du bâtiment !
- Une maison individuelle en peuplier est en cours de chiffrage et sera réalisée par la scierie Patte. L'objectif étant de travailler sur des sections standards qui pourraient dans le futur se retrouver sur le marché. Ceci en se basant sur leur expérience du Résineux dans la maison à ossature-bois.
- Un projet de construction d'habitat léger en bois de peuplier régional est à l'étude avec l'entreprise Stru[k]ture Bois.

3c. Lancement de la nouvelle étude sur les qualités des bois de 13 nouveaux cultivars de peuplier.

P. de BOISSIEU, ancien Président du Conseil National du Peuplier, annonce le début d'une deuxième étude de qualité des bois de 13 « nouveaux » cultivars de peuplier. Vu l'intérêt du premier Référentiel qualités du bois des cultivars de peuplier, il a paru nécessaire, en tenant compte de ses résultats, de travailler sur des cultivars qui arriveront sur le marché dans les prochaines années: *A4A, Brenta, Koster, Lambro, Mella, Polargo, Soligo, Taro, Triplo, Trichobel, Dvina, Lena* et *Alcinde*.

A noter que le cultivar *I214* sera à nouveau étudié pour établir un lien avec le premier référentiel.

L'étude débutera en septembre 2011, sur la base d'une méthodologie un peu simplifiée par rapport à la première étude – certaines corrélations étant dorénavant connues. La publication des résultats est officiellement prévue pour fin 2012.

3d. Création de CMBS Développement – Association pour le classement mécanique d'essences locales régionales.

F. LACOSTE, architecte associé de l'agence Actes Architecture, annonce le lancement de « CMBS Développement », association co-financée à 70% par le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, créée pour permettre le classement d'essences régionales (parmi lesquelles le peuplier, le pin laricio, le châtaignier, le frêne : essences qui seront étudiées en priorité). Le cahier des charges de cette association est en cours d'élaboration. Une fois les tables de références mises au point, une deuxième machine de classement – qui devra s'intégrer au fonctionnement industriel des transformateurs – sera créée.

3e. Présentation du projet de valorisation du bois de peuplier en MHM avec l'entreprise Stabilame.

P. LEMMENS, Directeur du Centre du Bois de Thiérache (CBTh), développe le contexte dans lequel le projet Eurowood a initié une étude sur l'utilisation du peuplier en MHM (mur massif contrecloué). En effet, en réponse à la RT 2012, impliquant de plus grandes exigences en termes d'économie d'énergie, l'entreprise STABILAME a été contactée pour étudier la faisabilité du MHM en peuplier. Le MHM (Massiv Holz Mauer – Bois massif contrecloué) est une technique de réassemblage de murs massifs (à vocation isolante et pas forcément structurelle) par clouage. Cette technique, très gourmande en bois, pourrait valoriser des bois légers (et donc potentiellement plus isolants) comme le peuplier. De surcroît, le caractère non structurel des murs en MHM pourrait permettre de valoriser les bois dits de second choix, et ainsi grandement améliorer la rentabilité du sciage. Partant de ce postulat, un partenariat entre la scierie DUCORNET (ayant acquis un séchoir et une nouvelle ligne de sciage), STABILAME a été conclu afin de comparer du bois classé C16-C18, correspondant à la qualité Résineux minimale, à du bois non classé. L'objectif étant d'attester de la non nécessité de fournir du bois de premier choix pour le MHM.

Avant même la communication, prévue pour les semaines à venir, l'entreprise TERESEO s'est déjà manifestée pour la construction d'un bâtiment en peuplier régional, dont le surcoût sera subventionné par la Région Nord Pas de Calais. Selon P. LEMMENS, le

surcoût pour l'utilisation du peuplier dans un tel bâtiment est minime par rapport au coût total de la construction – de l'ordre de 0,5% du budget.

Enfin, P. LEMMENS évoque la piste de VKR fabricant de Velux®, et la possibilité d'éventuellement y insérer le peuplier en lieu et place du *Pinus pinaster* habituel.

3f. Présentation des résultats de l'étude d'imprégnation et de traitement du peuplier par oléothermie.

Cette technique développée par l'entreprise OLEOBOIS a été testée par le CIRAD de Montpellier, voisin de leurs installations. Le calage du procédé de traitement – qui est normalement dédié aux résineux - semble avoir demandé pas mal d'essai en début de projet.

Les résultats mis en avant par cette étude sont les suivants :

- La très forte imprégnabilité du bois des 5 cultivars de peuplier permet de réduire les temps de traitement ;
- Les prises d'huile varient peu entre les cultivars: ceux-ci peuvent donc être traités en même temps;
- Les durées de traitement validées vont dans le sens d'une augmentation de la capacité de production pour une unité de dimensions données;
- Deux huiles teintées ont été identifiées comme étant prometteuse (brun rouge et grise);
- Les essais biologiques menés sur *Koster* traité par oléothermie montrent un gain en terme de durabilité et les pertes de masse très faibles permettent d'envisager l'emploi du bois de peuplier thermohuilé en usage extérieur (classe de l'emploi III (CIRAD)), notamment sous forme de lame de bardage.

La problématique des normes de résistance au feu est discutée par l'assemblée. Des renseignements complémentaires seront pris par l'équipe TRANSPOP.

En outre, M. ARCELIN confirme que les huiles utilisées dans le cas de l'oléothermie sont des huiles dites « propres », car d'origine végétale.

Enfin, même si la technique est plus coûteuse que celle du BMT, l'offre est plus riche dans le cas de l'oléothermie grâce aux différents types de finition disponibles (huilage, couleurs, ...). Un gain de temps du traitement du peuplier par rapport au résineux a par ailleurs été observé.

4) Conclusion.

MM NOBECOURT et RABUEL concluent cette réunion en rappelant le mot d'ordre de la filière :

- Planter et renouveler les plantations, même si nous ne connaissons pas le prix de vente des bois dans vingt ans ;
- Continuer à promouvoir la consommation locale auprès des acteurs de la filière et du grand public ;

**« Il n'y a pas assez de bois pour se permettre de se
passer du peuplier ! »**